



**PREFECTURE
DE PARIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°75-2021-146

PUBLIÉ LE 7 AVRIL 2021

Sommaire

Préfecture de Police / Direction des Ressources Humaines

75-2021-04-07-00001 - Arrêté N° 21-022[??] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente[??] à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du[??] secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité[??] de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-??Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charlesde-??Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 3

75-2021-04-07-00002 - Arrêté N° 21-023[??] relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente[??] à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du[??] secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité[??] de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-??Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aéroports de Roissy - Charlesde-??Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly (1 page)

Page 5

Préfecture de Police

75-2021-04-07-00001

Arrêté N° 21-022

relatif à la composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
compétente

à l'égard des fonctionnaires du corps
d'encadrement et d'application de la police
nationale relevant du
secrétariat général pour l'administration du
ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité

de Paris affectés dans les départements de Paris,
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du
Val-de-

Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de
l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charlesde-
Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Arrêté N° 21-022

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 8 avril 2021 matin :

Membre titulaire:

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Myriam LEHEILLEX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines »

Membre suppléant:

« Mme Agnès ZANARDI, sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris, est remplacée par M. Pierre LE COZ, chef du service de gestion opérationnelle, adjoint à la sous-directrice chargée du soutien à l'investigation à la direction régionale de la police judiciaire de Paris »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 07 avril 2021

Chef du service de gestion des
personnels de la police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste

Préfecture de Police

75-2021-04-07-00002

Arrêté N° 21-023

relatif à la composition de la commission
administrative paritaire interdépartementale
compétente

à l'égard des fonctionnaires du corps
d'encadrement et d'application de la police
nationale relevant du
secrétariat général pour l'administration du
ministère de l'intérieur de la zone de défense et
de sécurité
de Paris affectés dans les départements de Paris,
des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du
Val-de-
Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de
l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de
Roissy - Charlesde-
Gaulle et Le Bourget et l'aérodrome d'Orly

Arrêté N° 21-023

relatif à la composition de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration du ministère de l'intérieur de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy - Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly

Le préfet de police,

Vu l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 portant désignation des membres de la commission administrative paritaire interdépartementale compétente à l'égard des fonctionnaires du corps d'encadrement et d'application de la police nationale relevant du secrétariat général pour l'administration de la police de la zone de défense et de sécurité de Paris affectés dans les départements de Paris, des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne ; de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, du Val-d'Oise, les aérodromes de Roissy-Charles-de-Gaulle et Le Bourget et l'aéroport d'Orly ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 1^{er} de l'arrêté n°21-007 du 1^{er} mars 2021 susvisé est modifié comme suit pour le jeudi 8 avril 2021 après-midi :

Membres titulaires:

« Mme Fabienne DECOTTIGNIES, sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines, est remplacée par Mme Myriam LEHEILLEX, adjointe à la sous-directrice des personnels à la direction des ressources humaines »

« M. Henri DUMINY, directeur départemental adjoint de la sécurité publique du Val-d'Oise, est remplacé par Mme Aude LE RENARD, cheffe de la cellule audit-déontologie-discipline à la direction départementale de la sécurité publique du Val-d'Oise »

« Mme Nathalie DELLALI, directrice adjointe de la police aux frontières d'Orly, est remplacée par M. Mathieu JOBERTON, adjoint au chef de la division des moyens à la police aux frontières d'Orly »

Article 2

Le préfet, secrétaire général pour l'administration, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié *au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France, préfecture de Paris.*

Paris, le 07 avril 2021

Chef du service de gestion des
personnels de la police nationale

signé

CONSTANT Jean-Baptiste